



Pension alimentaire réévaluée

Par **totodu17**, le **28/12/2010 à 20:59**

bonjour, je suis étudiant et j'ai 20 ans. il y a environ 10 ans mais parents ont divorcés, et je résidais avec mon père mais en 2008 je suis passé légalement à la charge de ma mère avec une pension alimentaire de 103 euros par mois. Aujourd'hui j'ai un appartement et malgré 460 euros de bourse et la pension alimentaire c'est un peu difficile sachant que ma mère est au rsa. Au moins d'octobre 2010 j'ai fais une demande JAF pour avoir une réévaluation de ma pension alimentaire car mon demi frere touche une pension de 200 euros, et j'aimerais être à égalité avec lui. Mais j'aurais voulu savoir si j'ai bien fait de faire cette demande? et si j'ai une chance d'avoir une pension egal à celle de mon demi frère? Enfin est-ce que le fait que mon père ne veut pas me verser 200 euros de façon à l'amiable peut avoir une influence sur la décision du juge? et de plus le fait qu'il m'ait laisser pendant 1 ou 2 mois chez une de ses petits amis sans me donner de nouvelle peut lui porter préjudice et donc dois-je le faire savoir au juge ? Je vous remercie pour avoir pris le temps de lire mes questions et j'espère que vous serez y répondre. Cordialement